



retraite complémentaire pour inaptitude

Par **pillet**, le **30/06/2009** à **12:04**

bonjour je vient de recevoir ma notification de retraite pour inaptitude 572,72 dont 142 trimestres regime général j'ai fait ma demande complémentaire combien je vait toucher pouvez vous me dire si vous savez je sait qui paie tout les 3 mois je vous remercie et j'ai eu 3 enfants mercie beaucoup

Par **Cornil**, le **02/07/2009** à **18:08**

Bonsoir "pillet"

Impossible de te répondre précisément. Voir ta (tes) caisse (s) de retraite complémentaire. Tout ce que je peux dire c'est que du fait de la mise en retraite à taux plein pour inaptitude, il ne te sera pas appliqué de coefficient de minoration et donc tes retraites complémentaires te seront servies sur la base nombre de points acquis (qu'en principe tu reçois chaque année) * valeur de service du point.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **pillet**, le **02/07/2009** à **19:39**

je vous remercie beaucoup ses simpa je vous souhaite une bonne soiré